



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 juin 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-978

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 69 754,74 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 351 938,05 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 5 478,89 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20 - 310 681,82 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 20 et la liste des embauches numéro 20 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	69 754,74 \$	26 au 30 mai 2008
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	351 938,05 \$	26 au 30 mai 2008
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	5 478,89 \$	26 au 30 mai 2008
Liste des embauches numéro 20	Embauche de personnel temporaire	310 681,82 \$	19 au 23 mai 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-979

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 329 530,24 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 MAI 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des commandes numéro C-20 d'un montant total de 329 530,24 \$ pour la période du 22 au 28 mai 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-980

QUITTANCE EN RADIATION DE LA GARANTIE PUBLIÉE CONTRE L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 20, RANG 2 DU CANTON DE HULL DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'un acte de vente intervenu le 18 février 2003, la Ville de Gatineau vendait à l'AMBASSADE CHAMPLAIN INC. un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 20, rang 2 du canton de Hull de la circonscription foncière de Gatineau, le tout en référence à l'acte dont copie fut publiée sous le numéro 10 260 893;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente était de 1 200 000 \$ payable de la façon suivante : l'AMBASSADE CHAMPLAIN INC. versait une somme de 600 000 \$ au moment de la signature de l'acte, laissant un solde du même montant payable à raison de versements annuels, égaux et consécutifs de 100 000 \$ à compter du 1^{er} mai 2003 jusqu'au 1^{er} mai 2008 inclusivement, date à laquelle tout solde dû devenait immédiatement dû et exigible. Le solde du prix de vente était garanti par hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE le dernier paiement de l'entente est en possession du notaire Réjean Clément et qu'afin de recevoir ces sommes, ce dernier demande la signature d'une quittance en radiation de la garantie publiée contre l'immeuble en question :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le projet de quittance préparé par M^e Maude Lauzon, notaire, quant au solde du prix de vente garanti par hypothèque et dont copie fut publiée à la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 10 260 893.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2008-981*

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la Corporation du centre culturel de Gatineau est de diffuser la diffusion des arts de la scène, des arts visuels et la gestion de l'édifice;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau (maison de la culture de Gatineau) assume la gestion de la salle Odyssée et du centre d'exposition Art-image depuis 16 ans et la gestion de l'espace Odyssée et de l'édifice depuis cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre la Corporation du centre culturel et la Ville de Gatineau est excellente :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau (maison de la culture de Gatineau) démontre une saine gestion et une capacité à obtenir des subventions et commandites;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de minimiser les coûts de gestion et maximiser les mises en commun :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de renouveler le protocole d'entente de la Corporation du centre culturel de Gatineau pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2012.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 220 329,74 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau représentant la contribution de l'année 2008 et l'ajustement de la contribution suite au surplus de l'année 2007, et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer du Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin au montant de 220 329,74 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-72131-951 – Maison de la culture – Contributions et 02-72330-951 – Art-image – Contributions.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-982

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 18 118,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 d'un montant de 18 118,41 \$ pour la période du 19 au 23 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-983

AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RUISSEAU SMITH

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation du ruisseau Smith sont requis selon les normes du ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter les documents nécessaires aux autorités compétentes afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs;

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés.

Adoptée

CE-2008-984

SOUSSION 2008 SI 149 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE CONCEPTUELLE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude conceptuelle visant le réaménagement de l'avenue du Cheval-Blanc, entre les boulevards Maloney Est et Saint-René Est, pour un montant total de 91 880,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mai 2008, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-040-58049	87 810,25 \$	Honoraires professionnels - Génie - Étude concept - Réaménagement de l'avenue du Cheval-Blanc
04-13493	4 070,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-80002-041	13 500 \$		Honoraires professionnels - Génie - Routier - Autres projets ultérieurs à 2008
18-80002-040		13 500 \$	Honoraires professionnels - Génie - Étude concept - Réaménagement de l'avenue du Cheval blanc

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-985

SOUSSION 2008 SI 145 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 28 082,86 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - FRANK THÉRIEN, LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux dans divers parcs dans les secteurs d'Aylmer, de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 28 082,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80001-004-58050	12 407,77 \$	Plan quadriennal des parcs - Parc Chalifoux
18-80001-010-58051	3 954,38 \$	Plan quadriennal des parcs - Parc Croissant-Terrasse Est
18-80001-011-58052	10 476,72 \$	Plan quadriennal des parcs - Parc Beau-Vallon
04-13493	1 243,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-986

SOUSSION 2008 SP 122 - DÉMOLITION ET EXCAVATION L. PICHE ET FILS INC. - ROUTE VERTE - TRONÇON DU BOULEVARD MALONEY OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 81 908,20 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Démolition et excavation L. Piché & fils inc., 4, rue Saturne, Cantley, Québec J8V 3R3 pour effectuer les travaux de construction de la Route verte – Tronçon du boulevard Maloney Ouest, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 81 908,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30175-001-58053	5 000,00 \$	Aménagement des pistes cyclables - Boulevard Maloney
06-30175-002-58054	18 000,00 \$	Aménagement des pistes cyclables - Rue Jacques-Cartier
06-30212-001-58055	15 000,00 \$	Aménagement de sentiers récréatifs - Sentier Paiement
06-30212-004-58056	3 000,00 \$	Aménagement de sentiers récréatifs - Sentier des Voyageurs
06-30281-001-58057	5 000,00 \$	Sentiers Récréatifs - Sentier des Voyageurs
06-30281-002-58058	30 000,00 \$	Sentiers récréatifs - Sentier des Voyageurs
06-30281-004-58059	2 279,93 \$	Sentiers récréatifs - Sentier Campeau
04-13493	3 628,27 \$	TPS à recevoir Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-987

SOUSSION 2008 SI 132 - LES GAZONNIÈRES MOUNTAINVIEW LTÉE - ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - DE 45 946,74 \$ - CONTRAT D'UN AN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Gazonnières Mountainview Ltée, 4790, 5^{ième} Concession, Quyon, Québec, J0X 2V0 pour l'entretien des terrains sportifs, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 45 946,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-521-58060	43 911,45 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 035,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-988

SOUSSION 2008 SP 129 - EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC. - BOUCLAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC - RUES ARTHUR-WHELAN/MADAIRE ET LLOYD/DES URSULINES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 323 071,70 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Excavation Loiseau et Frères inc., 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1 pour le remplacement et le bouclage de conduites d'aqueduc sur le tronçon de la rue Arthur-Whelan, délimité par la rue Deschênes et le parc Kenneth-Lloyd, sur le tronçon de la rue Madaire, délimité par le parc Kenneth-Lloyd et la rue Jean-Paul-Poirier et sur la rue Lloyd, dans le secteur de la rue des Ursulines, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30384-003-58061	308 712,88 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Arthur-Whelan
04-13493	14 308,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-989

SOUSSION 2008 SP 036 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - COUPES ET RAPIÉÇAGES D'ASPHALTE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 263 162,41 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gauvreau ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour effectuer les divers travaux reliés aux coupes et aux rapiéçages d'asphalte sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 263 162,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 30 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-003-58062	251 505,16 \$	Amélioration du réseau routier - Rapiéçages
04-13493	11 657,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-990

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE NUIT AU COURS DES SEMAINES DES 9 ET 16 JUIN 2008 SUR LA RUE JEAN-PROULX ENTRE LES RUES BUTEAU ET NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des limites permises, soit du lundi au samedi, entre 7 heures et 21 heures, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de chaussée ont lieu sur la rue Jean-Proulx, entre les rues Buteau et Noël;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de circulation de camions lourds, d'autobus et de voitures sur ce tronçon situé dans le parc industriel, en avant du garage de la Société des transports de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie demande à l'entrepreneur d'effectuer, durant la nuit, les travaux de stabilisation et d'asphaltage de façon à éviter les problèmes de circulation vécus lors de la première journée lorsqu'il n'y avait qu'une seule voie ouverte en alternance à la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande d'autorisation de travaux de nuit et permettre à l'entrepreneur Les Entreprises Bourget inc. de travailler la nuit, lorsque nécessaire, durant les semaines des 9 et 16 juin 2008, entre 21 heures et 7 heures, afin de minimiser l'impact des travaux sur la circulation.

Adoptée

CE-2008-991*

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES (CDET) - 32 500 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville de Gatineau et le gouvernement du Québec, la Ville de Gatineau s'est engagée à participer au financement d'organismes d'entrepreneurship;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de développement des entreprises technologiques est le seul organisme régional spécialisé dans l'accompagnement des entreprises technologiques et d'innovation en phase de pré-démarrage et de démarrage dans la région de l'Outaouais. Le Centre utilise, crée et fait la promotion de plusieurs outils d'intervention. Le Centre est aussi le seul organisme spécialisé reconnu dans ce domaine par Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique - CLD Gatineau a donné un avis favorable (annexe 1) au versement de la subvention et recommande d'accorder la subvention demandée, soit un montant de 32 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu de la convention intervenue avec le gouvernement du Québec, ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme et autorise le Service des finances à donner suite au versement de cette subvention.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques pour donner suite à la présente, et ce, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Module de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-972	32 500 \$	Développement économique - Ville de Gatineau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-992*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-599 - ÉCHANGE DE TERRAINS - ÉCOLE SACRÉ-COEUR, RUE FORTIN - PARTIE DE LA RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS - VILLE DE GATINEAU - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS TASSÉ ET AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril 2008, ce conseil adoptait la résolution numéro CM-2008-448 concernant un échange de terrains entre la Commission scolaire des Draveurs, la Ville de Gatineau et Habitations de l'Outaouais métropolitain;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'ajout au projet de résolution a été approuvée par le conseil et que cet ajout faisait en sorte de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour négocier avec la Commission scolaire des Draveurs, avant la signature des actes notariés, l'obtention d'une servitude de stationnement à l'extérieur des heures normales de bureau, soit en soirée et la fin de semaine, sur la parcelle de terrain cédée (partie de la rue Jean-René-Monette);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs a fait part à la Ville de Gatineau qu'elle désire procéder aux transactions, tel qu'entendu précédemment, qu'elle a mandaté la notaire M^e Johanne Major pour préparer des projets d'actes et que tout changement obligerait la commission scolaire à retourner auprès des autorités concernées pour autorisation, ce qui retarderait la réalisation des transactions;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs assure à la Ville de Gatineau que dès que les transactions seront complétées pour la vente du 60, rue Fortin et la cession de la rue Jean-René-Monette, celle-ci invitera la Ville de Gatineau à rediscuter sa demande de servitude de stationnement sur la rue Jean-René-Monette et aussi, tel que suggéré, sur tout le terrain de stationnement du centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est;

CONSIDÉRANT QU'une omission s'est malheureusement produite lors de la rédaction du procès-verbal du comité exécutif et du conseil du 22 avril 2008 et que l'ajout qui aurait dû y apparaître n'y est pas :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-599 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-448 afin d'y ajouter « que le mandat accordé au Service d'évaluation et des transactions immobilières de négocier l'obtention d'une servitude de stationnement en soirée et la fin de semaine, sur une partie du lot 1 936 650 (moins l'emprise du boulevard Maloney Est), soit une partie de la rue Jean-René-Monette, soit réalisé une fois que les transactions seront complétées plutôt qu'avant la signature des actes, tel que souhaité par le conseil de la Ville de Gatineau. »

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-993*

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB SKINOUK POUR LE RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Club Skinouk ont signé, le 30 avril 2003, un protocole d'entente pour la construction et l'exploitation du Relais plein air du Parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.1 du protocole permet au Club de confier la gestion du Relais plein air, son exploitation, ses services et ses activités à une corporation mandatée à cette fin, soit le Relais;

CONSIDÉRANT QUE les articles 15.3 et 17.3 du protocole précisent que le Club doit obtenir préalablement une autorisation écrite de la Ville pour céder, de quelque façon que ce soit, ses responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le Club et le Relais jugent nécessaire pour des raisons économiques et afin de bénéficier d'expertises particulières, d'établir un partenariat avec un tiers pour assurer l'exploitation du Relais plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale a été consultée et consent à l'amendement et étudie une proposition révisée d'une amélioration de l'offre de services du Relais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de permettre au Club Skinouk et au Relais plein air du Parc de la Gatineau, d'établir un partenariat avec un tiers et de procéder aux amendements requis du protocole d'entente afin de donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-994

SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE DU DÔME - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'École du Dôme, à l'attention de madame Patricia Ryan, directrice, 40, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 3J4, à titre de subvention dans le cadre de la fête des finissants 2007-2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-995

SUBVENTION DE 250 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord, à l'attention de madame Isabelle Rollin, 15, rue Des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour une activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	250 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-996

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de Touraine, à l'attention de monsieur Gérard Lalonde, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	300 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-997

SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - ACTIVITÉS ANNUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'Animation Familiale, à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, avenue Lapointe, appartement 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	200 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-998

SUBVENTION DE 150 \$ - LA GOUTTE D'EAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de La Goutte d'eau, à l'attention de madame Lucie Gravel, présidente, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6, à titre de subvention pour la construction de classes modestes au Burkina.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-999

SUBVENTION DE 700 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre des joyeux Retraités, à l'attention de madame Claire Chénier, secrétaire-trésorière, 49, rue Mutchmore, appartement 205, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	700 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1000

SUBVENTION DE 2 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER LE MOULIN DES PIONNIERS - FÊTE DE QUARTIER - 19 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Le Moulin des pionniers, à l'attention de monsieur Luc Desnoyers, président, 472, rue Graveline, Gatineau, Québec, J8P 3H1, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu le 19 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	2 000 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71494-692	2 000 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Équipement non-capitalisable
11414-972		2 000 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1001

SUBVENTION DE 1 500 \$ - GROUPE COMMUNAUTAIRE DESCHÊNES - CAMP D'ÉTÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Groupe communautaire Deschênes, à l'attention de monsieur Mathieu Proulx, coordonnateur, 57, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1X5, à titre de subvention pour l'organisation d'un camp d'été.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	1 500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1002

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À LA MISSION SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - VANCOUVER - 17 AU 22 AOÛT 2008 - 3 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à la Mission sur les collectivités viables 2008 organisée par la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Vancouver du 17 au 22 août 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités pour couvrir les frais d'inscription, comprenant les frais d'hébergement. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour le déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 3 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31085	3 000 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1003

SOUSSION 2008 SP 135 - ENTRETIEN GÉNÉRAL J.P.D. ENR. - ENTRETIEN MÉNAGER DU POSTE DE POLICE DU SECTEUR D'AYLMER - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - 22 575 \$ POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entretien Général J.P.D. pour l'entretien ménager du poste de police du secteur d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans, avec la possibilité de renouvellement de deux périodes d'une année. Les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} juin, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada, indice d'ensemble, sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 mars précédant la date d'anniversaire.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat, dûment signifié par l'une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé automatiquement pour une période additionnelle d'une année. Cette même clause s'appliquera à chaque période de prolongation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2009 à 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21910-533-58063	12 032,30 \$	Aylmer - Sécurité publique - Édifice - Conciergerie
04-13493	557,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1004

SOUSSION 2008 SI 150 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST - PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 27 090 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM Technisol inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet « Réaménagement du boulevard Maloney Est - Phase 1 » pour un montant total approximatif de 27 090 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30278-001-58064	25 890 \$	Honoraires professionnels - Boulevard Maloney Est - Honoraires professionnels
04-13493	1 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1005

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE GATINEAU - RECY-CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) stipule que la Ville de Gatineau encourage la valorisation des résidus verts en détournant ces matières de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Recy-Cèdres s'engage à récupérer gratuitement les rameaux de cèdres dans le but de valoriser cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente annuel avec la compagnie Recy-Cèdres pour la récupération et la valorisation de rameaux de cèdres sur le territoire de la ville.

L'organisme dégage la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engage à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle et à fournir au Service de l'environnement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2008-1006

SUBVENTION DE 100 \$ - SOIRÉE DE GALA - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU - 14 JUIN 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Club Gym-Action de Gatineau, à l'attention de madame Nathalie Trottier, 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour la soirée de gala qui aura lieu le 14 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1007

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DES JEUX DU QUÉBEC - 19 JUIN 2008 - 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon à participer à une activité organisée au profit de la Fondation des Jeux du Québec qui aura lieu le 19 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Fondation des Jeux du Québec, à l'attention de monsieur Raymond Côté, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	500 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1008

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION HULL-VOLANT DE L'OUTAOUAIS - 14 JUIN 2008 - 80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant qui aura lieu le 14 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de l'Association athlétique et sociale Hull-Volant, 161, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	80 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1009

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN À LA VISITE DE L'ÉCOCENTRE DE LA PETITE-PATRIE À MONTRÉAL - 14 JUIN 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à une visite de l'Écocentre de la Petite-Patrie à Montréal le 14 juin 2008 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-31084 « conseil municipal - Frais de représentation », et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1010

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1189

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO BRODEUR AU POSTE D'ANALYSTE EN URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste en urbanisme au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Marco Brodeur au poste d'analyste en urbanisme au centre de services de Hull.

Monsieur Marco Brodeur est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Brodeur sera celui de la classe 10, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Centre de services de Hull – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1011

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN PHILIPPE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION ADJOINTE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de contremaître à la Direction adjointe du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et permanence de monsieur Jean Philippe au poste de contremaître à la Direction adjointe du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Jean Philippe est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jean Philippe sera établi à la classe 2, échelon 3 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article D de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Direction adjointe - Opérations du Module des infrastructures et de l'environnement – Réguliers – Cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1012*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la politique en matière de diversité culturelle par le conseil municipal en date du 22 avril 2008, il fut accepté de créer un nouveau poste de secrétaire au sein du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Division de l'animation culturelle

- créer le poste de secrétaire I (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 4 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division – Animation culturelle.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des arts, de la culture et des lettres en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-112 – Événements interculturels - Réguliers – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71518-999	30 000 \$		Événements interculturels - Autres
71518-112		30 000 \$	Événements interculturels - Réguliers - Cols blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

CE-2008-1013*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des besoins, il y a lieu d'abolir le poste de technicien aux réclamations (poste SAJ-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle au Service des affaires juridiques des Services juridiques.

Section des réclamations

Abolition d'un poste syndiqué col blanc :

- abolir le poste de technicien aux réclamations (poste SAJ-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 8 de l'échelle salariale des employés syndiqués cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme au Services des affaires juridiques des Services juridiques en conséquence.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

CE-2008-1014

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-840 - ENGAGEMENT DE MONSIEUR THOMAS MCNEIL AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - USINES ET TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2008-840 en date du 21 mai 2008 le comité exécutif a accepté l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Thomas McNeil au poste de chef de division – Usines et traitement des eaux (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas McNeil a avisé le Service des ressources humaines, le 28 mai 2008, de son désistement au poste de chef de division – Usines et traitement des eaux (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-840 adoptée le 21 mai 2008, à l'effet d'annuler l'engagement à l'essai de monsieur Thomas McNeil au poste de chef de division - Usines et traitement des eaux (poste numéro ENV-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-1015

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉANNE BERGERON AU POSTE DE CONSEILLÈRE ADMINISTRATION ET RÉCLAMATIONS - SECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseillère administration et réclamations à la Section de la santé et de la sécurité au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Andréanne Bergeron au poste de conseillère administration et réclamations à la Section de la santé et de la sécurité au Service des ressources humaines.

Madame Andréanne Bergeron sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera effective à compter de l'adoption de la présente résolution.

Madame Andréanne Bergeron sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de madame Andréanne Bergeron est établi, à la classe 3 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines - Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1016*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIVISION DE L'URBANISME DU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2008, le conseil municipal acceptait la création d'un nouveau poste à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des besoins en termes d'émission de permis, il y a également lieu d'ajouter un nouveau poste à la section du bâtiment de la Division l'urbanisme pour pallier aux besoins et demandes en continuelle évolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Division l'urbanisme du centre de services d'Aylmer.

Division de l'urbanisme, section du bâtiment et des permis d'affaires.

1. Modification au titre du poste de responsable – bâtiments, permis d'affaires et nuisances, (poste numéro CSA-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), poste détenu par monsieur Luc Gareau pour responsable des bâtiments.
2. Création de deux postes syndiqués cols blancs :
 - créer le poste d'inspecteur en bâtiments (poste numéro CSA-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du responsable en bâtiments.
 - créer le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro CSA-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 10 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau sous la gouverne du coordonnateur en urbanisme.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du centre de services d'Aylmer en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 – Centre de services d'Aylmer – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

CE-2008-1017

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE PAQUET AU POSTE DE RESPONSABLE MAGASINS À LA SECTION DE L'INVENTAIRE ET DE L'APPROVISIONNEMENT - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable magasins à la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-CAD-016 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nathalie Paquet au poste de responsable magasins à la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Nathalie Paquet sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Nathalie Paquet sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Nathalie Paquet est établi à la classe 2, 1^{er} échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1018 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104978**

CONSIDÉRANT QUE le 30 avril 2008, le lieutenant 104978 a refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT les déclarations du lieutenant 104978, lors de l'enquête disciplinaire du 23 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension de deux jours à l'employé 104978 pour les événements entourant le refus de participer à une formation le 30 avril 2008.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie, en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1019 **MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS 107913, 104026 ET 105583**

CONSIDÉRANT QUE le 30 avril 2008, les pompiers 105583, 104026 et 107913 ont refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT les déclarations des pompiers 105583, 104026 et 107913, lors de l'enquête disciplinaire du 23 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée aux employés 105583, 104026 et 107913.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie, en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1020

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105438

CONSIDÉRANT QUE le 24 avril 2008, le pompier 105438 a refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT la déclaration du pompier 105438, lors de l'enquête disciplinaire du 12 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eue égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée à l'employé 105438.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie, en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1021

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-19 - MUTATION PERMANENTE - EMPLOYÉE 102287

CONSIDÉRANT la lettre d'entente BLC-07-12 prévoyant la mutation temporaire de l'employée 102287;

CONSIDÉRANT QUE la période de mutation temporaire s'est terminée le 15 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 102287 répond aux exigences du poste à la satisfaction de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Gatineau et du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. en sont venus à une entente afin de muter de façon permanente l'employée 102287 au poste de technicienne aux ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-19 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre la mutation permanente de l'employée 102287, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général, le directeur du Service des ressources humaines et la directrice des Services juridiques sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-19.

Adoptée

CE-2008-1022

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-977 - MANDAT EXTERNE - CONTESTATION D'ÉVALUATION FONCIÈRE - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-977 en date du 4 juin 2008, accordait un mandat supplémentaire de 50 000 \$ pour la préparation du dossier de contestation de l'évaluation foncière du Royal Ottawa Golf Club pour le rôle 2006-2007-2008;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de scinder le mandat entre la firme d'avocat Hébert Comeau Dufresne et la firme Golf Property Analysts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un mandat d'un montant additionnel de 10 000 \$ à la firme d'avocats Hébert Comeau Dufresne afin de préparer le dossier de défense de la contestation de l'évaluation foncière du Royal Ottawa Golf Club pour le rôle 2006-2007-2008, l'audition étant prévue pour le 14 juillet 2008.

De plus, ce comité accorde un mandat, d'un montant maximum de 40 000 \$, à la firme Golf Property Analysts de Harrisburg en Pennsylvanie pour la préparation du dossier de contestation d'évaluation foncière du Royal Ottawa Golf Club pour le rôle 2006-2007-2008, le tout, en vue de l'audition du 14 juillet 2008.

La résolution numéro CE-2008-977 est modifiée en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15120-411-58065	23 892,58 \$	Confection du rôle d'évaluation - Services professionnels et génie
15100-411-58066	23 892,58 \$	Évaluation - Services professionnels et génie
04-13493	2 214,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif